



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY

ACADEMIQUE CAPPEI

SESSION 2022

Sous la présidence de Monsieur Frédéric FABRE

Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation Nationale de la Gironde

*Par délégation de madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Rectrice de la Région académique
Nouvelle Aquitaine.*

Ce rapport :

- Prend appui sur les résultats de la session du CAPPEI 2022. Il présente la synthèse, fondée sur des constats quantitatifs et qualitatifs, des observations du jury académique réuni le 27 juin 2022.
- Doit permettre aux candidats de la session 2022 d'identifier les attendus de cette certification et de disposer d'informations utiles à leur préparation des différentes épreuves.

Textes de référence :

- *Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée*
- *Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive*
- *Circulaire du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)*

Rédacteurs :

CANDIDATS HORS VAEP

1. Remarques générales
2. Harmonisation des critères appliqués par les commissions
3. Résultats de la session 2020
4. Constats, analyse du jury académique et conseils aux candidats dans la perspective de la préparation de la session 2021

1. Remarques générales

Contexte de la session 2020 du CAPPEI :

L'obtention du CAPPEI nécessite de la part des candidats un investissement important au regard d'un niveau de compétences élevé, attendu dans des domaines diversifiés et complémentaires.

Le contexte singulier de la pandémie liée à la COVID 19 a impacté de façon générale l'organisation du plan de formation académique ainsi que le déroulement de la certification. Pour autant, le respect rigoureux du protocole sanitaire a permis le bon déroulement des épreuves en toute équité.

Il convient dans ce contexte de souligner les importantes capacités de réactivité et d'adaptation dont on fait preuve tant les formateurs – notamment de terrain – que les stagiaires concernés.

Le jury apprécie à sa juste mesure l'important investissement des candidates et des candidats, qui majoritairement sont parvenus à satisfaire aux attendus du référentiel de compétences spécifiques. Les lauréats de la session 2022 ont réussi à construire avec professionnalisme et responsabilité les bases d'une pratique professionnelle spécialisée de qualité

2. Harmonisation des critères appliqués par les commissions

Le référentiel spécifique des compétences d'un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI a fait l'objet d'une présentation systématique auprès des stagiaires en formation. Les candidats libres ont également bénéficié d'une session leur permettant d'avoir une bonne connaissance des critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve 1 :

Attendus du jury pour la séquence pédagogique :

- Un projet individuel par élève, structuré et instruit, incluant la dimension de parcours et éventuellement d'orientation.
- Une bonne lisibilité du travail partenarial et de la communication avec les familles.
- L'identification des obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves.
- La cohérence des réponses pédagogiques apportées.
- La mise en place d'une pédagogie explicite qui rend les élèves acteurs de leurs apprentissages.
- La compréhension par les élèves des critères d'évaluation proposés par l'enseignant spécialisé.

Attendus du jury pour l'entretien :

- La capacité à analyser la situation d'un élève choisie et proposée par la commission.
- La capacité à élaborer lors de l'entretien des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques déjà engagées.
- La capacité à distinguer éducation inclusive et école inclusive (se positionner comme personne-ressource).

Epreuve 2 :

Attendus du jury sur le dossier :

- Un questionnement illustrant l'évolution d'un enseignant adoptant progressivement la posture d'un enseignant spécialisé, capable de promouvoir une école inclusive.
- La cohérence entre le contexte de l'épreuve 1 et la situation présentée dans l'écrit professionnel est une possibilité ; **elle n'est toutefois pas imposée aux candidats.**

Attendus du jury sur la présentation du dossier + entretien :

- La capacité à élaborer, en l'argumentant, une réponse cohérente au regard des questions posées par la commission.
- La capacité à répondre à des questions proposées sur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive.

La capacité à échanger et à s'engager dans un échange réflexif et constructif avec le jury

Epreuve 3 :

Attendus du jury sur la présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource :

- La capacité à sortir du descriptif d'une action menée et à se positionner comme personne-ressource.
- La connaissance du cadre théorique définissant les missions et les attendus du positionnement d'une personneressource, dans un établissement scolaire et au-delà (partenariats, communication...).
- La capacité à évaluer les effets de l'action proposée et à en envisager des prolongements.

Attendus du jury sur l'entretien :

- La capacité à faire preuve d'un esprit de synthèse dans les réponses données (nécessité pour le jury de proposer pendant les 10 minutes imparties quelques questions très ciblées).
- La compréhension des notions d'accessibilité et de compensation et capacité à les distinguer.
L'authenticité de l'engagement du candidat au travers de réponses concrètes et personnalisée

3. Résultats de la session 2022

Résultats obtenus dans l'académie de Bordeaux: sessions 2018 à 2022

➤ 1^{er} degré

	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Tx réussite
2022	75	54	30	24	54 %
2021	75	70	47	20	67 %
2020	97	75	54	21	72 %
2019	106	95	62	33	65,2 %
2018	114	96	63	33	65,6 %

➤ 2nd degré

	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Tx réussite
2022	32	16	9	7	56,25 %
2021	26	25	11	14	44 %
2020	58	36	19	17	52,7 %
2019	64	42	25	17	59,5 %
2018	141	124	98	26	79 %

4. Constats, analyse du jury académique et conseils aux candidats dans la perspective de la préparation de la session 2021

Observations des commissions concernant l'épreuve 1 de la session de 2022

Les candidats ayant obtenu la note minimale de 10 à la 1^{ère} épreuve ont su :

- Maîtriser didactiquement les notions et démarches en jeu dans les situations d'apprentissage proposées.
- Justifier le choix des objectifs d'apprentissage visés.
- Anticiper avec justesse les obstacles que peuvent rencontrer leurs élèves et adapter leur pédagogie avec pertinence.
- Expliciter aux élèves le sens des situations proposées, en lien avec une progression et le projet individuel de chacun.
- Concevoir un étayage et des adaptations intégrant la nécessaire acquisition à terme d'une réelle autonomie de travail.
- Engager un authentique échange avec la commission en faisant preuve de réactivité et de pragmatisme dans les réponses apportées.

Observations des commissions concernant l'épreuve 2 de la session de 2022

Les candidats ayant obtenu la note minimale de 10 à la 2^{ème} épreuve ont su :

- Proposer un écrit clair et bien présenté, en lien direct avec la réalité de leur pratique professionnelle.
- Situer nettement leur réflexion dans le contexte institutionnel en faveur de l'école inclusive.
- Se démarquer nettement de l'approche d'un enseignant « généraliste » en analysant finement les difficultés des élèves et en proposant des perspectives pédagogiques cohérentes.
- Eviter de paraphraser l'écrit lors de la présentation, en prenant de la distance et en imaginant des prolongements possibles à la conclusion du dossier.
- Faire preuve d'ouverture lors de l'entretien et élaborer, à partir des propositions des membres de la commission, d'autres stratégies ou réponses adaptées aux besoins des élèves.

Observations des commissions concernant l'épreuve 3 de la session de 2022

Les candidats ayant obtenu la note minimale de 10 à la 3^{ème} épreuve ont su :

- Proposer une présentation structurée en évitant toute forme de verbiage inutile ou hors propos.
- Monter une bonne compréhension de pratiques inclusives reposant sur :
 - o la notion d'accessibilité des apprentissages ;
 - o la dimension collective nécessaire au suivi du parcours des élèves.
- Proposer une action concrète, s'inscrivant dans une démarche réfléchie et structurée.
- Faire montre d'une réelle volonté d'investir la mission de personne ressource.
- Faire preuve de qualité dans la communication.

En synthèse :

Les points de faiblesse couramment observés chez les candidats en difficulté concernent prioritairement :

- Une maîtrise souvent insuffisante des savoirs didactiques et pédagogiques.
- Une évaluation des besoins d'élèves ainsi que de leurs points forts peu exploitée.
- Des projets individuels d'élèves insuffisamment réfléchis ou peu formalisés.
- La trop faible prise en compte de la notion de parcours et des difficultés à percevoir les enjeux à terme de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- Une ambition très insuffisante pour les élèves. Les pratiques pédagogiques pouvant être inadaptées à leurs potentialités réelles.

CANDIDATS VAEP

Depuis la rentrée scolaire de 2021, le CAPPEI peut désormais être obtenu par la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

1. [Recevabilité du livret 1 et rappel des critères d'éligibilité - Rappel des critères d'éligibilité](#)
2. [Résultats de la session 2022](#)

1. Recevabilité du livret 1 - Rappel des critères d'éligibilité

« Le dossier de recevabilité (livret 1) permet de présenter l'ensemble du parcours de façon synthétique. Les activités qui correspondent aux activités mentionnées dans le référentiel professionnel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé doivent être mises en exergue. »

- Au moins cinq ans d'ancienneté générale de service, dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs exerçant au moins 50% de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Complétude du dossier de recevabilité : annexe VII accompagnée des pièces justificatives (État civil, diplôme, certification professionnelle, dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière, justificatif de l'expérience professionnelle cinq ans d'ancienneté générale de service, dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement

2. Résultats de la sessions 2022

Bilan de la session 2022 en tenant compte de ces critères

	Premier degré	Second degré
Candidatures recueillies	62	40
Candidatures retenues	43	28
Présents à l'examen	28	16
Admis	11	3

ANALYSE DES RESULTATS PAR LE JURY ACADEMIQUE ET CONSEILS AUX CANDIDATS DES PROCHAINES SESSIONS

Pour 2022, les observations du jury académique reprennent assez largement celles effectuées lors des sessions précédentes, avec toutefois quelques singularités qu'il convient de préciser, notamment concernant les candidats à la VAEP.

L'excellence relevée chez certains professeurs mérite tout d'abord d'être soulignée. Ces enseignants ont su optimiser lors de leur préparation des compétences professionnelles appréciables, maîtrisant avec aisance de solides connaissances en pédagogie et en didactique. L'accompagnement académique proposé cette année à des professeurs n'ayant pu avoir accès aux modules de formation mis en œuvre par l'INSPE représente une réelle avancée : parmi ces enseignants, plusieurs sont parvenus, avec une guidance adaptée, à satisfaire pleinement aux attendus exigeants de l'épreuve.

Il convient de souligner que les difficultés pointées chez des candidats ayant échoué présentent de nombreux points communs :

- Une identification insuffisamment précise des besoins des élèves (les outils d'évaluation qu'ils utilisent et mettent en œuvre sont très souvent inadaptés)

- Des adaptations pédagogiques et des organisations peu pertinentes
- Une difficulté pendant l'entretien à prendre le recul nécessaire à l'analyse d'une pratique questionnée sur des points précis par le jury.
- Un positionnement en qualité de professeur ressource à consolider encore au sein des équipes

Dans chacun de ces domaines, il conviendra sans doute d'ajuster le contenu des formations et de l'accompagnement proposés aux candidats **en précisant mieux les contours d'une pratique professionnelle experte, dans une double perspective, à la fois pragmatique et réflexive**. Certains candidats peinent en effet à s'extraire d'un discours général sur l'inclusion, établissant peu de liens entre théorie et mise en œuvre effective d'un enseignement en phase avec les enjeux d'une pédagogie explicite, accessible à tous les élèves.

Il nous faut revenir en particulier sur la déception des candidats qui, faisant valoir pour nombre d'entre eux une importante expérience professionnelle auprès d'élèves à besoins particuliers, ont pourtant échoué au CAPPEI via la VAEP.

Trop souvent, le livret professionnel présenté par ces candidats, pourtant majoritairement réalisé avec sérieux, ne leur a pas permis **d'analyser avec le jury les effets d'une pédagogie qu'il nous faut collectivement réfléchir pour mieux l'adapter** aux besoins des élèves. Il est en effet attendu de tous les candidats, y compris de ceux qui se présente par la voie de la VAEP une capacité à analyser de manière distanciée et critique leurs pratiques professionnelles habituelles, qu'elles soient individuelles ou s'inscrivant dans une démarche collective ou partenariale.

Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats ayant échoué à la VAEP de s'entraîner avec leurs tuteurs à cette analyse de manière plus soutenue, bien en amont des prochaines sessions.

Enfin, il convient de souligner la nécessité pour tous les candidats d'inscrire très nettement leur action dans le contexte d'une école inclusive encore en évolution (PIAL, Equipes Mobiles d'Appui du médico-social, SESSAD...)